

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant délibéré : 15

Séance à 19h00

Sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Mourmelon-Le-Petit, régulièrement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – M. Thierry BALLOIR – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – M. Hervé WEBER - Mme Nathalie COULON – M. Reynald DEVYNCK – M. Grégory HELLEBUYCK– Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME – M. Marc DAUPHIN – M. Philippe FILIPIAK – M. Cédric CHEVALIER.

Absents excusés : Mme Anne LOUIS ayant donné pouvoir à M. Philippe FILIPIAK.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Nathalie COULON en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-53 : Numérotation rue du 8 Mai 1945

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

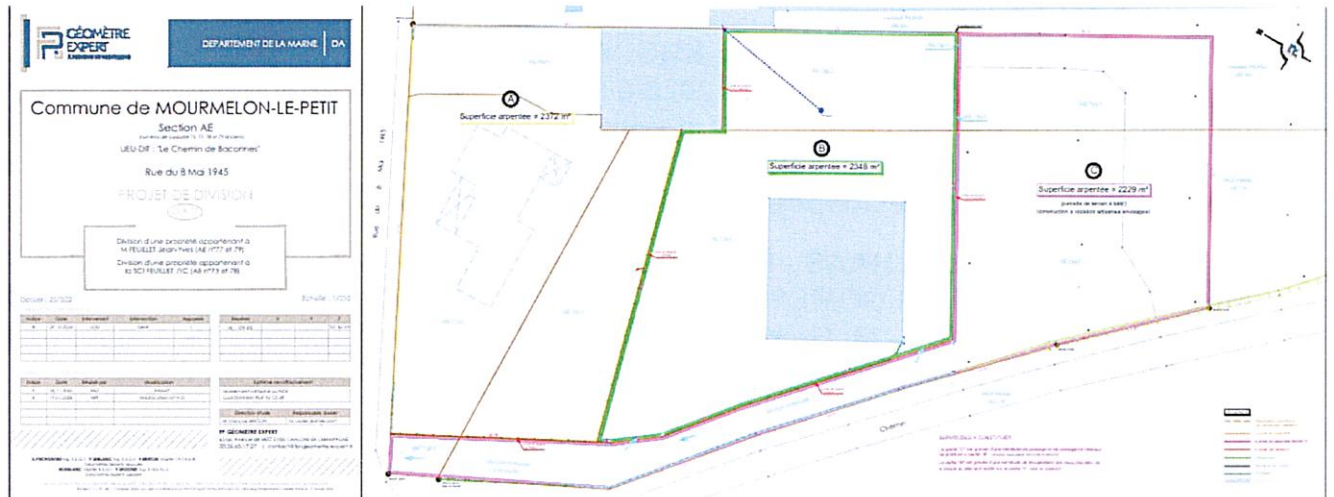
Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services, notamment des services de secours et postaux, et de faciliter le repérage des habitations au sein de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'attribuer les numéros suivants aux parcelles situées rue du 8 Mai 1945, conformément au plan annexé à la présente délibération :
 - 50 rue du 8 Mai 1945 (maison d'habitation)
 - 50 bis rue du 8 Mai 1945 (hangar)
 - 50 ter rue du 8 Mai 1945 (parcelle à aménager)

- d'autoriser Madame Le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant à cette numérotation ;
- de charger Madame Le Maire de porter cette numérotation à la connaissance de la population ;
- de charger Madame Le Maire de demander aux administrés l'apposition des plaques de numérotation adéquates et d'en assurer la transmission aux différents services concernés, notamment La Poste, les services fiscaux, les fournisseurs d'énergie et les opérateurs de télécommunications.



Fait à MOURMELON LE PETIT 19 MAI 2026
Le Maire
Régine BROUARD

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 19 MAI 2026
Et de la publication, 19 MAI 2026
Le Maire
Régine BROUARD

